

Location commerce et tertiaire

30% HT/HC du loyer annuel dû par le preneur à bail

Location résidentielle à la charge du bailleur

Entremise

1 mois de loyer HT/HC

Location résidentielle à la charge du locataire

Frais de visite, de constitution du dossier de location et de rédaction de bail

Indice à date de la loi ALUR au m² suivant la zone en vigueur*

Etat des lieux

3€ TTC du m² pour l'établissement de l'état des lieux

*Pour ces honoraires, le décret fixe les plafonds de la part imputable au locataire ; ils varient selon les zones géographiques.

Trois zones sont distinguées (décret du 1.8.14 : art. 1) :

- en zone très tendue, le plafond est fixé à 12 € par mètre carré de surface habitable ;
- en zone tendue, le plafond est fixé à 10 € par mètre carré de surface habitable ;
- hors zone tendue, le plafond est fixé à 8 € par mètre carré de surface habitable.

Cession immobilière

Prix de vente

Taux TTC appliqué par tranche

< 40 000€

Forfait de 4 000€

40 000€ à 200 000€

6,60 %

200 001€ à 600 000€

6,00 %

600 001 à 1 100 000€

5,40 %

> 1 100 000€

4,80 %

contact@imnovia.com

01 84 80 14 94

www.imnovia.com

Imnovia est une marque de la SAS SOCIETE FINANCIERE ET FONCIERE

SAS SOCIETE FINANCIERE ET FONCIERE au capital de 10.000€ – 9 rue Baudoin 75013 Paris – SIREN : 504 394 396 RCS de Paris – SIRET : 504 394 396 00031 – CODE APE : 4110A – TVA intracommunautaire : FR 78 504 394 396 – Titulaire de la Carte Professionnelle Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce et Gestion N° CPI 7501 2019 000 039 682 délivrée par la CCI de Paris Île de France – Garantie financière n°4505694204: 30.000€ - RCP n°0000004351635504 AXA France IARD Mutuelle 313 Terrasses de l'Arche 97727 NANTERRE CEDEX.